



GÉRARD BERTRAND

Gérard Bertrand annonce l'acquisition d'une propriété en AOP Cahors



Propriétaire de domaines viticoles dans le Languedoc Roussillon, Gérard Bertrand annonce l'acquisition d'une propriété dans le Lot.

Au Domaine de Cause, la nature est reine.

Des paysages vallonnés où paissent les brebis et des forêts de chênes blancs et de châtaigniers environnent les 3 îlots de vignes qui entourent la propriété. Les bâtiments de pierre apparente, typiques du Lot, sont au centre du domaine, sur un point de vue dominant.

Située sur la commune de Soturac, à proximité du charmant hameau de Cavagnac, le domaine qui appartenait à Serge et Martine Costes s'étend sur 35 hectares dont 20 hectares de vignes plantées de Malbec. Ce cépage, emblématique de l'appellation Cahors, trouve ici son terroir de prédilection avec le mariage de sols calcaires et sidérolithiques.

La transition vers la biodynamie

Les équipes viticoles de Gérard Bertrand prennent en main le domaine en excellente santé, au moment de la vendange 2022, qui s'annonce très prometteuse. Le Domaine de Cause vient d'accomplir sa conversion vers le Bio et d'obtenir sa certification AB. Il sera désormais cultivé en biodynamie, comme les 16 autres Châteaux et Domaines de Gérard Bertrand, référence mondiale de cette pratique viticole experte. L'ambition de Gérard Bertrand est de produire un Cahors de grande expression et de s'inscrire dans la continuité des grandes signatures de l'appellation.

Une acquisition menée en collaboration avec la SAFER

Conduite au cours de l'année 2022 en collaboration avec la SAFER, cette acquisition élargit le portefeuille des vins Gérard Bertrand à la partie occidentale de l'Occitanie.